



**COMITÉ DE SUIVI  
Saint-Hyacinthe**

**Rapport annuel 2025**

**Janvier 2026**

## Renseignements généraux

### Titulaire des licences

<b>Nom légal de l'entreprise</b>	:	Pacific Canbriam Energy Limited
<b>Numéro de l'entreprise du Québec (NEQ)</b>	:	1173553745
<b>Début et fin de l'exercice financier</b>	:	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025
<b>Pour renseignements additionnels</b>	:	M. Steve Glavac, ingénieur-conseil

### Regroupement des licences

<b>Modification(s) à signaler</b>	:	Non
-----------------------------------	---	-----

### Rapport annuel

<b>Période visée</b>	:	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025
<b>Adresse Internet de publication du rapport réservé aux activités du Comité (section publique)</b>	:	<a href="https://comite-suivi-st-hyacinthe.ca/">https://comite-suivi-st-hyacinthe.ca/</a>

### Membre du comité

#### **M. Martin Bazinet**

Citoyen (Entrepreneur en construction)

#### **M. David Bernard**

Directeur du Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

#### **M. Hugo Bouvier**

Citoyen

#### **M. Claude Lemonde**

Citoyen (Éleveur)

#### **M. Pascal Simard**

Directeur de l'aménagement de la MRC des Maskoutains

### Claims et puits sur le territoire couvert par le comité

<b>Licence n°</b>	<b>Puits n°</b>
2005PG780	A274 (La Présentation)
	A281 (La Présentation)
	A282 Saint-Barnabé Sud
	A284 (Saint-Hyacinthe)
	A 273 (Saint-Hyacinthe)

## Résumé des activités

### Réunion annuelle

Le comité de suivi s'est réuni à une reprise, soit le 16 décembre 2025. La rencontre s'est tenue en mode virtuel sur la plateforme Microsoft Teams et trois (3) des six (6) membres y ont assisté.

Après que les participants se soient présentés, la réunion s'est amorcée avec une présentation de la compagnie Pacific Canbriam.

Les membres ont abordé entre autres les objectifs du comité, son fonctionnement, le contexte réglementaire dans lequel il s'inscrit, son mandat, sa composition, ses modalités de fonctionnement de même que les obligations respectives de la compagnie et des membres du comité.

Par la suite, les membres ont traité du suivi de la licence et reçu des informations générales sur celle-ci et sur les puits associés. L'état de la situation actuelle en regard des lois relatives à l'exploration gazière adoptées par le gouvernement du Québec a été l'objet d'échanges de même que les activités sur les puits et les inspections effectuées en 2025. Ces interventions consistent principalement à assurer l'entretien et l'inspection régulière des sites. De plus, les travaux de fermeture définitive des puits effectués en 2025 ont été présenté, ainsi que ceux prévues pour 2026.

Finalement, les membres du comité ont posé des questions au représentant désigné de Pacific Canbriam, M. Steve Glavac, et, par le fait même, exprimé leurs opinions et leurs préoccupations sur différents sujets.

La présentation par ordinateur (*PowerPoint*) et le compte rendu de cette rencontre ont été déposés dans le site web créé pour le comité, et ce, conformément à la loi. Ces documents sont publics.

### Dépenses

DÉPENSES	COÛTS
Hébergement du site web	204 \$
Honoraires du consultant	13 770,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>13 974 \$</b>